



ACOP-F

Soutien aux collègues touchés par des
fermetures et des regroupements de CIO
23 novembre 2011

SPO? Un futur os COP!

Selon le DIO, les premières labellisations devraient concerner une douzaine de régions d'ici la fin 2011, d'autres suivront début 2012. Les conséquences de cette politique pour les CIO sont désastreuses.

La réalité qui le plus souvent ressort de ce processus est celle d'une gestion chaotique des structures et du personnel provoquant la colère et l'indignation de tous ceux qui vivent la fermeture de leur CIO, des regroupements improvisés ou des quasis abandons comme c'est le cas avec un CIO de Metz par exemple. Avec l'actualisation de ces mesures, c'est le renoncement à un projet global pour l'avenir de l'orientation scolaire en France qui est en jeu, c'est l'ancrage territorial des CIO qui se défait un peu plus et les solidarités de proximité qui sont fragilisées à l'extrême (dans certains territoires, la couverture des EPLE est directement menacée).

Le scénario qu'on redoutait le plus est donc en train de s'accomplir ; on craignait un effet d'entraînement, de proche en proche, une fermeture, puis deux, puis trois... la labellisation semble en accélérer le rythme. A l'heure du SPO, plus personne, dans aucun CIO, n'est à l'abri de ces mesures de démantèlement.

Un tel désengagement du MEN vis-à-vis de ses services d'orientation est incompréhensible et inquiétant. Dans un tel contexte, il est plus que temps que le Ministère comprenne la détermination des personnels à défendre les principes qui ont fait le succès de leurs interventions auprès des élèves et des étudiants depuis plusieurs décennies.

Face à cette situation extrêmement grave et préoccupante, l'ACOP-F exprime sa solidarité et son soutien aux collègues touchés par des fermetures et des regroupements de CIO. Elle appelle notamment à soutenir sans réserve la mobilisation des collègues regroupés au sein du collectif des CIO Poitou-Charentes et invite l'ensemble des COP/DCIO et des personnels à se joindre sous une forme ou sous une autre, à leur mouvement, pour exiger, conformément au communiqué de l'ACOP-F sur le décret du 23 août 2011, l'arrêt immédiat des fermetures de CIO, la reconnaissance par les autorités académiques de la spécificité de leurs missions et un moratoire à la mise en place du SPO....

Association des Conseillers d'orientation-Psychologues France Siège : 41 rue Gay Lussac 75005 Paris

Contacts : Président dominique.hocquard@wanadoo.fr 06 83 29 38 37 , Secrétaire Générale sylvie.amici@gmail.com 06 67 68 69 54

Nous sommes nombreux à penser que la mise en réseau des services chargés de l'information et du conseil en orientation auprès de tous les publics est une manière de faire accepter par tous, le désengagement de l'État et la disparition des services. Et cela est inadmissible !

Sous l'égide des Préfets et avec la collaboration active des recteurs, c'est l'entrée des structures privées et associatives dans les établissements d'éducation qui est au programme.

Au sein du SPO, les COP deviendront-ils alors les bons petits soldats d'une orientation toute entière dédiée à l'amélioration de l'employabilité des jeunes, les experts « associés » en matière d'information sur les métiers et les débouchés?

Soumise au diktat de l'équilibre budgétaire et étranglée par la bureaucratie gestionnaire, l'orientation initiale s'effiloche dans l'indifférence générale, les COP en nombre notoirement insuffisant se découragent pendant que les élèves et les parents se plaignent d'être négligés. Une école sans COP et des COP sans élèves est sans doute le rêve froid des experts préposés à la mise en œuvre de la labellisation.

Il est temps d'agir !

L'ACOP-F invite donc l'ensemble des collègues à participer à la journée du 8 décembre, organisée à Niort par nos collègues de l'académie de Poitiers. D'ores et déjà, des membres du CA de l'ACOP-F se sont engagés à y être présents.

Au-delà, nous appelons les collègues COP/DCIO à resserrer leurs liens professionnels, à faire part des situations qu'ils vivent à l'occasion de la mise en place du SPO et de la labellisation, à dire leurs difficultés et leurs initiatives pour faire valoir auprès des autorités institutionnelles de manière exigeante et vigilante le respect des conditions nécessaires à un travail de qualité.¹

L'orientation scolaire est un enjeu fort de notre avenir collectif, un digne objet de débat et non une opportunité pour en affaiblir la consistance éducative.

Pour le Conseil d'Administration de l'ACOP-F
Dominique HOCQUARD
Président



¹ Dans les tous prochains jours l'ACOP-F proposera aux DCIO et aux COP qui le souhaitent de se retrouver, pour témoigner et discuter, sur un forum dédié à la question du SPO et de la labellisation. Nous vous en tiendrons bien évidemment informés.